



Autorisation de fonctionnement N° 01/334/CAB/GOUPRO-SK/2009
85, Avenue P.E. LUMUMBA, Immeuble MUKUBAGANYI
Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu
République Démocratique du Congo



Rapport d'observation du processus électoral en République démocratique du Congo (2011-2012)

Avril 2012

Rapport d'observation des élections du 28 novembre 2011 dans la province du Sud- Kivu

Contexte

Le 28 novembre 2011 a été le jour attendu par le peuple congolais pour un exercice démocratique qu'est d'élire ses dirigeants. Les élections présidentielles et législatives ont été organisées sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. La démocratie suppose notamment que le peuple se choisisse régulièrement ses dirigeants à travers des élections libres, crédibles et transparentes. Pour ce faire, une Commission Electorale nationale Indépendante (CENI) a été mise en place conformément à la loi organique n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI, dont les membres du bureau, nommés par Ordonnance n° 11/012 du 03 février 2011, sont entrés en fonction à l'issue de la prestation de serment du 26 février 2011. Les élections de ce jour, se sont passées dans un cadre légal différent de celui de 2006 en ce sens que déjà au début de l'année 2011, la Constitution du pays a été révisée conformément suivant la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, et a ramené le scrutin présidentiel à un tour, ainsi que la loi électorale conformément à la loi n°11/003 du 25 juin 2011, modifiant la loi n°06/006 du 09 mars 2006, portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, avec beaucoup d'innovations quant aux conditions d'éligibilité notamment. Après la révision constitutionnelle, approximativement à la veille des élections, nous avons assisté à la nomination de certains membres de la Cour Suprême de justice, qui fait office de la Cour constitutionnelle conformément à l'article 223 de la Constitution du 18 février 2006, et ceux du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, en pleine campagne électorale. Plus d'un observateur a fait remarquer que la nomination des membres de cette haute Cour en pleine campagne électorale pourrait entacher leur indépendance, encore que le Président en exercice qui les a nommé était lui même candidat à sa propre succession.

Au-delà de ce qui précède, il faille signaler que dès la révision du fichier électoral, on pouvait d'ores et déjà dire que la fraude était prévisible. Le nombre de Centres d'Inscription et d'enrôlement des électeurs a été réduit à la baisse dans plusieurs circonscriptions électorales, en dépit du fait qu'on ait prolongé le délai de trois mois par rapport en 2006 ou on avait un mois.

Un autre problème qui a affecté la crédibilité des élections au départ, est l'affichage tardif des listes électorales pour permettre à tous les électeurs de connaître leurs sites et bureaux de vote. Il importe également de faire allusion à l'acheminement tardif des matériels de la Ceni dans les différents sites et bureaux de vote ainsi que la non fermeture des frontières le jour du vote. Il a été remarqué également que tous les tampons utilisés dans les bureaux de vote portaient la mention N°03 écrit en gras. Il va s'en dire que ce numéro s'apparente à celui d'un des candidats président de la république.

SOS IJM asbl est une organisation qui milite pour la promotion des droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance et l'instauration d'un Etat de droit en RDC. Elle suit au quotidien le processus électoral en cours à travers ses Observatoires Permanents de la Gouvernance Locale implantés dans les territoires de la Province du Sud Kivu, ainsi que l'équipe de ses experts basés à son bureau central, dans la ville de Bukavu. C'est à ce titre qu'elle a déployé une équipe de 31 observateurs nationaux des élections sur toute l'étendue de la province du Sud-Kivu pour le scrutin du 28 novembre 2011. Cette activité s'est réalisée dans le cadre du Projet de *renforcement du rôle de la société civile en milieu rural en vue de la promotion des droits humains et des réformes démocratiques*, lequel bénéficie de l'appui financier de l'Union Européenne.

Approche

Les observateurs ne sauraient être partout vu l'étendue de la province du Sud-Kivu et le nombre aussi élevé des bureaux de vote. SOS IJM asbl a dû déployer trois observateurs par territoire à la différence du Territoire de Kabare qui en a reçu sept et la ville de Bukavu deux. Ces derniers ont observé le déroulement du scrutin ainsi que la compilation des résultats dans les Centres Locaux de Compilation des Résultats (CLCR).

Objectifs

Par l'observation électorale, SOS IJM asbl poursuivait les objectifs suivants :

- se rassurer que le peuple se choisit ses dirigeants dans la transparence ;
- se rassurer que les élections soient apaisées ;
- relever d'éventuels cas d'irrégularités et de fraudes ;
- se rassurer que les droits civils et politiques soient respectés surtout le droit au vote ;
- formuler des recommandations pour la promotion de la démocratie et la protection des droits humains.

Les opérations

De part les rapports des observateurs, disons que dans tous les territoires et dans la ville de Bukavu, entre 4 heures et 5 heures du matin les électeurs ont afflué de partout pour les bureaux de vote. En général, l'opération de vote a commencé à 06h00, en dépit des quelques cas de retard qu'il faille signaler dans les irrégularités. Dans la plupart des centres, le vote est allé au-delà de 17h30, comme à l'institut Nyamokola à Birava où on a continué à voter jusqu'à 22h00. Ce qui a fait que le dépouillement est allé jusque tôt le matin du mardi 29 novembre 2011. Après l'opération de dépouillement s'en est suivi l'affichage des résultats devant les différents bureaux de vote et de dépouillement.

Des irrégularités, fraudes et incidents ;

- o Le centre de l'institut Nyamokola à Birava qui comptait 16 bureaux de vote, sur les 9640 électeurs attendus, 5835 électeurs ont voté. Les opérations de vote ont commencé vers 10h alors que les électeurs étaient là depuis 05 heures. Le constat suivant a été fait :
 - Les témoins et observateurs n'ont pas assisté à l'ouverture des boîtes contenant les bulletins de vote ;
 - Une foule des personnes non identifiées s'est soulevée pour contester le fait que les agents de la CENI aient voté jusqu'à 10 personnes dans un bureau sans témoins ni observateurs ;
 - La présence dissimulée de certains chefs des partis politiques qui continuaient à influencer les électeurs ;
 - Certains témoins et observateurs ont été admis au centre sans identité apparente ni cartes d'accréditation délivrée par la CENI ;
 - La police commise pour assurer l'ordre était passive et le commandant du poste de la police expliquait à certains électeurs des procédures électorales ;
 - Les témoins et membres de la CENI accompagnaient les analphabètes dans l'isoloir pour retrouver leurs candidats sur les bulletins de vote;
 - Certains effets de la CENI sont arrivés en retard et sans dispositif sécuritaire ;
 - Les staffs de la CENI ont affiché une certaine incompétence dans l'exercice de leurs attributions, c'est-à-dire, lacunes dans l'interprétation de la loi électorale, non maîtrise des principes et procédures de vote, peu méthodiques. Ce qui a fait que dans certains bureaux,

les témoins et observateurs se mêlaient au travail de la CENI et participaient à la réalisation de certaines tâches, notamment la vérification des votants sur la liste électorale, assurer l'ordre à l'entrée et dans le bureau de vote ;

- Aucun traitement préférentiel n'était accordé aux personnes vulnérables notamment les femmes enceintes ou allaitantes, les malades, les personnes âgées, les handicapés.

○ Au centre de l'EP Kabare centre, les électeurs étaient là depuis 04h30. La mise en place n'a eu lieu que vers 06 h00'. En plus du constat fait à Birava, dans ce centre nous avons remarqué que :

- Beaucoup d'électeurs étaient omis sur les listes électorales affichées et la majorité d'entre eux n'a pas voté en dernière minute car les opérations de vote ont été arrêtées à 17h30 ;
- A Cibingu, certains témoins n'ont pas accédé dans les bureaux de vote au motif qu'ils venaient témoigner pour un candidat député de l'opposition ;

○ Au centre de l'EP Cinyabagala qui avait 4 bureaux de vote, sur les 588 électeurs attendus dans le bureau D, 258 votants étaient maintenus sur la liste. A ceux-ci se sont ajoutés les 87 votants par dérogation. Au total, 345 électeurs ont pu voter. En plus, le constat suivant a été fait :

- Au début des opérations, il n'y avait pas d'encre indélébile dans tous les bureaux ; Les agents de la CENI faisaient recours à l'ancre des tampons pour les emprunts digitales des électeurs ;
- Les listes des électeurs n'avaient pas été affichées dans le délai légal. Jusqu'à la veille beaucoup d'électeurs ne savaient pas où ils devaient aller voter. Le jour du scrutin, certains ont été renvoyés à Kabare centre, à une dizaine de kilomètre. Certains d'entre eux ont été démotivés et n'ont pas pu accomplir leur droit de voter.
- Au site de vote de Bwiremba à 13h49 dans le bureau H, la présidente du bureau, accompagnait les analphabètes et les infirmes dans les isolements ; par malheur elle a été attrapée en flagrance par le Secrétaire dudit bureau, entraîné de cocher pour une vieille femme le candidat n° 80 alors que la vieille voulait voter pour n° 62. Informé, le chef de centre a fait taire la situation ;
- Les opérations de vote ont pris fin à 19h30 nonobstant la présence de nombreux autres électeurs sur la file d'attente ;

○ Au centre de vote de l'institut Maendeleo à Miti, les opérations ont commencées à 06h00. Ce centre compté 10 bureaux de vote. Dans ce centre était attendu 5680 électeurs hormis les votants par dérogation.

- Au début des opérations, les bulletins de vote étaient insuffisants. Aux présidentielles sur 5680 électeurs attendus, le centre n'a reçu que 3000 bulletins ; sur les 5680 attendus aux législatives, le centre n'a reçu que 4800 bulletins.
- Les électeurs omis sur la liste n'ont pas été admis à voter ;
- Même ceux qui étaient sur la liste n'ont pas voté tous suite à l'insuffisance des bulletins de vote ou alors, ils n'ont pas été acceptés à voter au delà de 17h30 ;
- Les analphabètes et les personnes de troisième âge n'ont pas bénéficié des dispositions particulières, celle de se faire accompagner par des personnes de leur choix. Les agents de la CENI s'arrogeaient le pouvoir de conduire dans les urnes cette catégorie d'électeurs ;
- Dans le bureau G, des votants par dérogation sortaient sans mettre le doigt dans l'ancre indélébile ;
- Il n'y avait pas un nombre suffisant de policiers pour maintenir l'ordre ;
- Les femmes enceintes, les malades et les vieillards n'ont pas bénéficié d'un traitement préférentiel pour voter ;
- Certains témoins des partis politiques ont eu du mal à accéder dans les bureaux de dépouillement ;

- Certains partis politiques (à l'occurrence le PPRD) ont assuré leur visibilité par des motos au centre de vote pendant un certain temps ;
- o Au centre de vote de l'institut Cirheja à Kavumu :
 - le vote n'était pas secret car les agents de la CENI et les témoins des partis politiques assistaient les électeurs dans l'isoloir ;
 - un témoin a trompé une vieille maman sur son choix à la présidence et aucune mesure n'a été prise par l'administration électorale à son encontre ;
 - Les électeurs se parlaient entre eux dans les isoloirs ;
 - Sans autorisation du président du bureau de vote, une dame témoin d'un candidat s'est permise d'orienter un vieux papa dans l'urne et l'a aidé à voter ;
- o Au collège Alfajiri où les opérations ont commencées à 06h00 et fini à 17h00, il n'y a pas eu d'incident à signaler ni de fraude, mais quelques irrégularités :
 - Certains témoins qui guidaient les analphabètes abîmaient leurs bulletins de vote s'ils constatent que ceux-ci ne veulent pas élire pour leurs candidats préférés ;
 - Certains observateurs n'ont pas accédés aux bureaux de vote, vu le nombre aussi élevé des témoins des partis politiques ;
- o Dans le Territoire de Shabunda, précisément dans le centre Kalumbwa qui avait 16 bureaux de vote, l'on a observé quelques irrégularités :
 - certains candidats à la députation sont restés non loin du centre entrain d'influencer les électeurs ;
 - Bon nombre d'électeurs étaient omis sur les listes des électeurs (262 électeurs) ;
 - Les agents électoraux accompagnaient les analphabètes dans les isoloirs pour les aider à voter ;
- o Dans le territoire de Kalehe, le centre de vote d'Ishovu a été saccagé par la population en colère. Cette population a surpris un candidat député avec 500 bulletins de vote déjà cochés vers 12h00.
 - A Kasheke, on pouvait remarquer beaucoup de désordre dû notamment à la présence des militaires pour la sécurisation du centre. Une électrice a avorté suite à la bousculade ;
 - Beaucoup d'électeurs n'ont pas pu voter étant donné qu'au soir du 27 novembre, la CENI avait décidé de déplacer le centre de Kasheke à Ishovu, lequel a été ramené au lendemain aux environs de 09h00. Les opérations n'ont commencé que vers 12 heures sous une grande tension et par voie de conséquence, nombreux électeurs n'ont pas voté ;
 - A Mishebere un candidat de l'ILDC est venu influencer les électeurs au centre de vote en les sensibilisant en sa faveur à la dernière minute ;
- o Dans le territoire de Walungu, nos observateurs ont été à Walungu centre dans les centres de vote de Bideka, Cagombe, Burhuba et Kalole :
 - La situation était apaisée partout sauf les troubles semés par les « voyageurs » à Bideka parce qu'on leur a refusé de voter. Des électeurs omis sur les listes ont barricadé la route à Walungu centre non loin du bâtiment du territoire et cela pendant plus d'une heure ; ils ont dû voter par dérogation une grande tension ;
 - A Izege, le directeur de campagne d'un candidat PPRD s'est présenté auprès du chef de centre après avoir voté dans un bureau comme témoin sans carte d'accréditation délivrée par la CENI ;
 - A Mubumbano, le chef de centre a été tabassé par les électeurs qui n'étaient pas sur les listes affichées à ce centre ;

- Dans certains centres, les bulletins de vote prévus tant aux présidentielles qu'aux législatives étaient inférieurs aux nombres de votants plus les listes d'émargement.
- o Dans le territoire d'Idjwi :
 - Une semaine avant le scrutin, à l'affichage des listes d'électeurs à Idjwi nord sur les 42304 enrôlés, on a affiché 23000. Au sud sur 52770 on a affiché un surplus jusqu'à 53000. Une omission délibérée de 19074 électeurs qui a suscité une colère dans le chef de la population qui a menacé de brûler les bureaux de la CENI si rien n'est fait. Un plaidoyer de la société civile et une intervention de la Monusco et de la CENI provinciale sont arrivés à déchaîner la situation ;
 - Dans le centre de Bugarula tout s'est passé dans la transparence sauf le cas qu'on a observé partout relatif au vote des analphabètes. Certains accompagnés par les agents de la CENI et d'autres qui tentaient d'aller seuls ont abîmé beaucoup de bulletins ;
 - On a observé également un retard dans l'acheminement des matériels de la CENI. Les bulletins de vote arrivaient dans certains centres à 12h00.
- o Dans le site de l'Hôpital Général de Référence de Bukavu, qui avait 2 centres, nous avons observé les élections dans le 2^{ème} centre, code : 17332/B, lequel avait 5 bureaux de vote et de dépouillement (BVD), à savoir le G, H, I, J et K.

Début des élections : Tous les bureaux de vote ont ouvert leurs portes à 5h du matin. Les membres de bureaux ont procédé à la mise en place du matériel électoral en présence des témoins des partis politiques et des observateurs nationaux présents dans le centre. A 6H, les bureaux ont été ouverts aux électeurs. Durant le vote, aucun incident majeur n'a été signalé. Tout le matériel était en ordre.

La grande irrégularité est celle liée à la violation du droit au vote. En effet, ce centre situé dans une formation sanitaire, n'a pas permis à tous les malades se trouvant à bord de procéder aux votes. A la veille des élections, une liste des malades présents a été établie, signée par l'autorité compétente et soumise au responsable du centre. Cependant, dans l'intervalle, d'autres malades et femmes enceintes ont afflués dans cet hôpital. Malheureusement ces derniers n'ont pas eu la possibilité de voter.

- o En territoire de Fizi on a constaté ce qui suit :
 - le 15 du mois de novembre, un citoyen a été arrêté arbitrairement à Baraka par des militaires parce qu'il portait un képi sur lequel on avait enlevé l'effigie du candidat Joseph Kabila. Il n'a été relâché qu'après avoir payé un montant de 10 000FC

Des violations du droit au vote

Les omissions, les désordres, le manque de traitement préférentiel à l'égard des malades, infirmes et femmes enceintes et la lenteur des agents de la CENI ont fait qu'un grand nombre d'électeurs ne remplisse cette tâche qui du reste est un droit inaliénable :

- A Walungu centre, ceux qui ne trouvaient pas leurs noms sur les listes n'ont voté qu'après des troubles énormes qu'ils ont causés, allant jusqu'à barricader les chemins ;
- La bousculade qu'il y a eu à Kasheke a démotivé certains électeurs qui sont rentrés chez eux sans avoir voté ;
- A Kabare, précisément au centre de vote de Cinyabagala, des vieilles femmes qui pourtant s'étaient enrôlées dans ce site se sont vu, le jour même du scrutin, renvoyées à Kabare centre à une dizaine de kilomètres. Elles ont été déçues et n'ont pas pu se déplacer ;

- A Bwirembe toujours dans Kabare, le vote s'est arrêté à 19h30 alors qu'une foule d'électeurs était encore sur la file d'attente ;
- A l'Hôpital provincial général de référence de Bukavu une liste des malades présents a été établie, signée par l'autorité compétente et soumise au responsable du centre. Cependant, dans l'intervalle, d'autres malades et femmes enceintes ont afflués dans cet hôpital. Malheureusement ces derniers n'ont pas eu la possibilité de voter.

Constat regrettable :

- dans le milieu rural, la majorité des électeurs est analphabète ;
- le manque de formation suffisante du personnel occasionnel de la CENI qui, au vu de leur façon de travailler, serait sélectionnés subjectivement ;
- l'ignorance de la loi électorale aussi bien dans le chef des électeurs, des témoins que dans celui des agents de la CENI ;
- la mesure de la CENI, annoncée pas messagerie téléphonique, demandant aux omis sur les listes électorales de voter dans n'importe quel bureau de vote de leur circonscription électorale est tombée en retard, soit quelques heures avant la fermeture des bureaux de vote ;
- la police commise aux centres de vote n'a pas pu contenir la foule des électeurs ;
- le manque de culture démocratique dans le chef de certains candidats qui sont restés dans les parages des bureaux de vote pour influencer les électeurs ;
- l'absence d'observateurs dans certains bureaux de vote dans le milieu rural ;
- l'absence de certains matériels dans le bureau de vote, à l'occurrence l'encre indélébile et les bulletins de vote ;
- la non information à temps des électeurs sur leur bureau de vote respectif ;
- la maîtrise approximative de la procédure électorale par le personnel occasionnel de la CENI déployées surtout en milieu rural ;

Les évènements d'après vote

N°	Date	Evénement	Observation
1	6/12/2011	Proclamation des résultats provisoires de la présidentielle par la CENI	La Proclamation qui était prévue à cette date avait été reportée pour le 8/12/2011. A cette deuxième date, la proclamation avait été de nouveau reportée au 09 du même mois et tout ça parce que la Ceni n'avait pas encore compilé tous les résultats de toutes les provinces.
2	9/12/2011	Proclamation des résultats de la présidentielle	Joseph Kabila vient en tête avec 48,95% de voix contre 32,33% d'Etienne Tshisekedi. Celui qui est venu en troisième position est les candidats Vital Kamerhe Lwakaningini Nkingi avec 7,74% de voix. Les autres candidats ont eu des résultats vraiment minimes.
3	10/12/2011	Rapport de la Mission d'Observation du Centre Carter	Le Centre Carter affirme que les élections du 28 novembre 2011 en RDC étaient entachées de beaucoup d'irrégularités. Que les résultats manquaient de crédibilité. Que des plis avaient disparus dans les centres locaux de compilation des bulletins de vote à Kishasa et à Lubumbashi. Le centre affirme qu'à Lubumbashi les irrégularités ont profité plus au candidat Joseph Kabila
4	11/12/2011	Déclaration de Monseigneur MOSENGO sur les élections du 28 novembre 2011	Monseigneur Mosengo déclare que les élections du 28 n'étaient conformes ni à la vérité ni à la justice
5	12/12/2011	Dépôt par l'opposition de son recours à la Cour suprême de Justice	Vital Kamerhe dépose un recours en contentieux électoral à la CSJ au compte de l'opposition. Il dit que l'opposition étant légaliste veut emprunter les voies de droit. Malheureusement cette requête a été rejetée par la juridiction de céans sans avoir donné à l'opposition la possibilité de brandir les moyens de preuve à titre de soubassement à leur requête.
6	13/12/2011	Communiqué de presse de la Mission d'Observation électorale de l'Union Européenne	La MOE reconnaît que les élections du 28 novembre 2011 en RDC étaient émaillées de plusieurs erreurs mais que ces erreurs ne sont pas de nature à inverser l'ordre d'arriver des candidats
7	20/12/2011	Prestation de serment et investiture du chef de l'Etat élu	A cette cérémonie qui était fortement sécurisée par la garde républicaine, l'on avait constaté la présence de plusieurs membres des délégations diplomatiques aux côtés desquels se trouvait le président du Zimbabwe Robert MUGABE, seul chef d'Etat présent.
8	22/12/2011	Procès en audience public, cas de flagrance à la prison centrale de Bukavu contre certain agents de la CENI, centre de vote de Cirhedja, territoire de Kabare.	Les deux agents temporaires du Centre Local de Compilation des Résultats de l'antenne de la CENI/Kavumu sont condamnés par le tribunal de Grande Instance d'Uvira, Siège Secondaire de Kavumu pour falsification des PV en faveur d'un candidat député national de la circonscription électorale de Kabare. Curieusement, le tribunal a condamné les prétendus corrompus et a en même temps exigé qu'ils indemnisent les présumés corrupteurs, alors que en matière de corruption la loi exige qu'on condamne les corrompus au même titre que les corrupteurs.

9	23/12/2011	Monsieur Etienne TSHISEKEDI prête serment à son domicile à Limete.	Etienne avait au départ promis de prêter serment au stade des martyrs devant le peuple congolais mais la force de l'ordre n'a pas permis ni à lui de sortir de sa maison ni aux militants d'accéder au stade
11	19/12/2011	Arrestation de 10 militants de l'opposition et 1 membre de la société civile à Bukavu	Alors que ces derniers se concertés pour le comportement à adopter à l'occasion de la marche pacifique qu'ils devaient organiser en contestation de la réélection du Président Joseph KABILA, ils ont été invités à prendre part à un entretien avec l'Inspecteur provincial de la police. Malheureusement, cette interpellation a directement fait l'objet de leur arrestation, à la suite de laquelle, une procédure judiciaire en flagrance a été ouverte. Le Ministère Public les a chargés d'incitation à la rébellion. Le juge du Tribunal de Grande Instance de Bukavu, dans son jugement du 25 décembre 2011, les a acquittés tout simplement en estimant qu'ils avaient le droit de se concerter et d'organiser une marche pacifique conformément aux dispositions de la Constitutions et les lois de la République. Cette décision judiciaire a été saluée par plus d'un observateur présent à l'audience.
12	09/01/2012	Le signal de la Radio France Internationale coupé depuis 10 jours sur décision du Gouvernement congolais au motif qu'elle diffusait des informations qui inciterait le peuple congolais à la haine, a été rétabli à cette date.	<p>Soulignons que cela a été possible entre autre grâce à l'implication directe du Gouvernement américain qui par le biais de la porte parole du département d'Etat, s'adressant aux journalistes le jeudi 06 janvier 2012, a exigé aux autorités de la RDC de rétablir le signal de RFI dans l'immédiat. « Nous exhortons les autorités congolaises compétentes à rétablir le signal de RFI immédiatement. Nous soutenons la liberté d'expression dans le monde, y compris en RDC", a dit Mme Victoria Nuland.</p> <p>Avant cette coupure, il y a une mesure draconienne du gouvernement congolais consistant à suspendre le service de messagerie (SMS) dans toutes les maisons de communication téléphonique. A l'occasion, la RDC s'est caractérisée par la régression en matière des droits économiques, sociaux et culturels, en privant de sa population de droit à la communication à travers le système de messagerie. Notons que cette mesure constitue une entorse par rapport aux pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et celui relatif aux droits économiques sociaux et culturels dont le pays est signataire.</p>
13	13/01/2012	La publication des derniers résultats provisoires des élections législatives reportée au 26 janvier 2011.	La CENI attendait tenir compte des conclusions de la commission des observateurs nationaux avant de publier les résultats des élections législatives.

14	14/01/2012	La Commission de la CENI venue de Kinshasa, en mission dans les territoires (circonscriptions électorales au Sud Kivu) a reconnu qu'il ya eu des erreurs commises pendant les opérations de vote par le personnel occasionnel de la CENI.	Cette commission n'avait pas pour mission de reprendre le travail des CLCR mais plutôt d'entendre les différentes contestations soulevées par les candidats malheureux et les partis politiques.
15	15/01/2012	La Commission des observateurs nationaux des élections a publié son rapport sur les irrégularités constatées pendant les opérations de vote.	Par ses conclusions, la commission a considéré qu'il fallait annuler les élections législatives du 28 novembre 2011, vu les irrégularités commises dans un climat chaotique.

Les résultats provisoires des élections législatives au Sud Kivu se présentent comme suit :

N°	Noms	Parti	Mouvance	Sexe	Statut	Nombre de voix	Pourcentage
KABARE (4 sièges)							
1	MUDUMBI MULUNDA Joseph	UDCO	MP ¹	M	Nouveau	16 601	
2	BAMPORIKI Jean Marie	UNC	Opposition	M	Nouveau	14 906	
3	NABINTU MUDERHWA Béatrice	DCF/N	MP	F	Nouvelle	11 767	
4	NSIMIRE KABARE Eliane	PALU	MP	F	Nouvelle	9 268	
WALUNGU (4 sièges)							
5	BOJI SANGARA Aimé	UNC	Opposition	M	Ancien député	38 373	19,16%
6	BIGABWA SUKA Télesphore	MCS D	Opposition	M	Nouveau	25 164	12,56%
7	BASENGEZI KATINTIMA Norbert	PPRD	MP	M	Ancien ministre	24 152	12,06%
8	CAMUNANI KALAZO Déocard	PCBG	MP	M	Nouveau	13 763	6,8%
IDJWI (1 siège)							
9	BALAMAGE NKOLO	ECT	MP	M	Ancien Sénateur	37 095	
UVIRA (5 sièges)							
10	RUBOTA François	MSR	MP	M	Ancien député provincial	16286	
11	BITAKWIRA JUSTIN	UNC	Opposition	M	Ancien député	13535	
12	DIALLO MUTULA DJUNGWE	MSR	MP	M	Nouveau	13088	
13	ESPOIR MAJANGIRA	PNR	Opposition	M	Nouveau	5912	
14	LUC MULIMBALIMBA	AFDC	MP	M	Nouveau	14804	
FIZI (3 sièges)							
15	AMBATOBÉ NYONGOLO AMY	UDEPS	Opposition	M	Nouveau	15 629	
16	ANZULUNI BEMBE CELESTIN	INDEPENDANT	Indépendant	M	Nouveau	11 188	
17	GEMSI MULENGWA JEAN KEVIN	PANADER	MP	M	Nouveau	9 979	
MWENGA (4 sièges)							
18	KIBALA N'KOLDE JEAN-CLAUDE	MSR	MP	M	Vice	22 837	

¹ Majorité présidentielle

					gouverneur du Sud Kivu (Nouveau)		
19	CHIRHULWIRE II BULALA BASENGEZI RICHARD	INDEPENDANT	Indépendant	M	Nouveau	15 044	
20	SADIKI BYOMBUKA ONESIME	AFDC	MP	M	Nouveau	12 917	
21	WENGA BULAMBO CHARLY	PANU	MP	M	Nouveau	10 185	
BUKAVU Ville (5 sièges)							
22	MUSHIZI NFUNDIKO KIZITO	UNC	Opposition	M	Nouveau	38 655	18,33%
23	MPANANO WAMWENGE ROGER	UNC	Opposition	M	Ancien suppléant	11 663	5,53%
24	CIMANUKA NGABOY'EKA PACIFIQUE	MSR	MP	M	Nouveau	12 528	5,94%
25	BULAMBO KILOSHO JEAN MARIE	PANADER	MP	M	Ancien député	24 017	11,39%
26	MUKUBAGANYI MULUME JEAN PIERRE	PPRD	MP	M	Ancien député provincial	11 944	5,67%
KALEHE (4 Sièges)							
27	Anselme ENERUNGA	PDC	MP	M	Nouveau	19157	
28	Déogratias CHITULI	LDIC	MP	M	Nouveau	9580	
29	MIRINDI Gregoire	UNC	Opposition	M	Nouveau	6635	
30	KABOYI Jean Bosco	AFDC	MP	M	Nouveau	5287	
SHABUNDA (2 Sièges)							
31	MUKULUNGU Benjamin	PPPD	MP	M	Ancien suppléant	8663	
32	AMURI MWENEBANTU	NAD	MP	M	Nouveau	7668	

Analyse des résultats publiés par la CENI le 26 janvier 2012

Faisant la lecture de ces résultats des élections législatives en province du Sud Kivu tels que repris dans le tableau ci-dessous, le présent constat peut être fait :

1. Sur les 32 députés élus, la Majorité Présidentielle compte 21 députés (65,6%) alors que l'opposition en compte 9 (30,3%). Il y a également 2 indépendants (6,25%) ;
2. Le parti majoritairement représenté dans la province est l'UNC de l'opposition avec 7 députés (21,9%) ;
3. Les anciens parlementaires reconduits sont au nombre de 8 (24,4%) sur les 33 sièges (100%). Parmi eux on trouve 1 ancien Sénateur, 2 anciens députés provinciaux, 3 anciens députés nationaux et 2 suppléants des anciens députés nationaux ;
4. Il y a lieu de nuancer en indiquant que, de ces 8 anciens parlementaires, en réalité seulement 3 anciens députés nationaux (9,37%) ont été reconduits contre 29 nouveaux élus (90,63%).
5. Au niveau du gouvernement central, seuls deux ministres du gouvernement national, en fonction, ont été élus, dont un ancien Député élu de la circonscription électorale de la ville de Bukavu ;
6. Au niveau du gouvernement provincial, seul le Vice Gouverneur du Sud-Kivu a été élu ;
7. Au niveau de l'Assemblée provinciale, seulement 2 anciens députés ont été réélus au niveau national.

Les résultats finaux des élections législatives au Sud Kivu publiés par la CSJ le 25 avril 2012 se présentent comme suit :

N°	Noms	Parti	Mouvance	Sexe	Statut	Nombre de voix	Pourcentage
KABARE (4 sièges)							
1	MUDUMBI MULUNDA Joseph	UDCO	MP ²	M	Nouveau	16 601	
2	BAMPORIKI Jean Marie	UNC	Opposition	M	Nouveau	14 906	
3	NABINTU MUDERHWA Béatrice	DCF/N	MP	F	Nouvelle	11 767	
4	Modeste BAHATI LUKWEBO	AFDC	MP	M	Ancien	9 268	
WALUNGU (4 sièges)							
5	BOJI SANGARA Aimé	UNC	Opposition	M	Ancien député	38 373	19,16%
6	BIGABWA SUKA Télesphore	MCSD	Opposition	M	Nouveau	25 164	12,56%
7	BASENGEZI KATINTIMA Norbert	PPRD	MP	M	Ancien ministre	24 152	12,06%
8	CAMUNANI KALAZO Déocard	PCBG	MP	M	Nouveau	13 763	6,8%
IDJWI (1 siège)							
9	BALAMAGE NKOLO	ECT	MP	M	Ancien Sénateur	37 095	
UVIRA (5 sièges)							
10	RUBOTA François	MSR	MP	M	Ancien député provincial	16286	
11	BITAKWIRA JUSTIN	UNC	Opposition	M	Ancien député	13535	
12	DIALLO MUTULA DJUNGWE	MSR	MP	M	Nouveau	13088	
13	ESPOIR MAJANGIRA	PNR	Opposition	M	Nouveau	5912	
14	LUC MULIMBALIMBA	AFDC	MP	M	Nouveau	14804	
FIZI (3 sièges)							
15	AMBATOBÉ NYONGOLO AMY	UDEPS	Opposition	M	Nouveau	15 629	
16	SHENILA MWANZA	RPDC	MP	F	Ancienne	11 188	
17	GEMSI MULENGWA JEAN KEVIN	PANADER	MP	M	Nouveau	9 979	
WENGA (4 sièges)							
18	KIBALA N'KOLDE JEAN-CLAUDE	MSR	MP	M	Vice	22 837	

² Majorité présidentielle

					gouverneur du Sud Kivu (Nouveau)		
19	CHIRHULWIRE II BULALA BASENGEZI RICHARD	INDEPENDANT	Indépendant	M	Nouveau	15 044	
20	SADIKI BYOMBUKA ONESIME	AFDC	MP	M	Nouveau	12 917	
21	WENGA BULAMBO CHARLY	PANU	MP	M	Nouveau	10 185	
BUKAVU Ville (5 sièges)							
22	MUSHIZI NFUNDIKO KIZITO	UNC	Opposition	M	Nouveau	38 655	18,33%
23	MPANANO WAMWENGE ROGER	UNC	Opposition	M	Ancien suppléant	11 663	5,53%
24	CIMANUKA NGABOY'EKA PACIFIQUE	MSR	MP	M	Nouveau	12 528	5,94%
25	BULAMBO KILOSHO JEAN MARIE	PANADER	MP	M	Ancien député	24 017	11,39%
26	MUKUBAGANYI MULUME JEAN PIERRE	PPRD	MP	M	Ancien député provincial	11 944	5,67%
KALEHE (4 Sièges)							
27	Anselme ENERUNGA	PDC	MP	M	Nouveau	19157	
28	Déogratias CHITULI	LDIC	MP	M	Nouveau	9580	
29	MIRINDI Gregoire	UNC	Opposition	M	Nouveau	6635	
30	KABOYI Jean Bosco	AFDC	MP	M	Nouveau	5287	
SHABUNDA (2 Sièges)							
31	MUKULUNGU Benjamin	PPPD	MP	M	Ancien suppléant	8663	
32	AMURI MWENEBANTU	NAD	MP	M	Nouveau	7668	

Analyse des résultats publiés par la CSJ le 25 avril 2012

1. Sur les 32 sièges, la MP a 22 (68,75%) au lieu de 21 sièges (65,6%) lors de la proclamation par la CENI ;
2. L'opposition reste avec 9 députés (28,12%) et les indépendants ne gardent qu'un siège (3,12%) ;
3. Le parti majoritairement élu reste l'UNC avec 7 députés (21,9%) ;
4. Les anciens parlementaires reconduits sont au nombre de 9 (28,12%) sur les 32 (100%). Parmi eux, on trouve 2 anciens sénateurs, 2 anciens députés provinciaux, 3 anciens députés nationaux et 2 anciens suppléants des anciens députés nationaux (ceux-ci avaient été aux affaires en remplacement de leurs titulaires promus) ;
5. Au Sud Kivu, sur 32 sièges, seules 2 femmes (6,25%) ont été élues. Une dans la circonscription électorale de Kabare et une autre dans celle de Fizi. La donne a changé par rapport à la situation d'avant où les deux femmes étaient toutes proclamées élues par la CENI à Kabare.

L'élection de la femme.

Il est un fait qu'au niveau national, sur les 11 candidats à la présidence en 2011, aucune candidature féminine n'a été enregistrée. Ceci dénote d'une certaine régression par rapport aux élections de 2006 qui ont connu 4 candidatures féminines (12,12%) contre 29 masculines.

En province du Sud-Kivu, il échet de noter que sur 32 sièges attribués à la Province, 881 candidats dont 76 femmes (8,6%) et 805 (91,4) hommes ont été enregistrés par la CENI. Suivant les résultats finaux publiés par la Cour Suprême de Justice, deux femmes (6,25%) ont été élues sur les 32, les hommes ayant raflés 30 sièges (93,75%). Il importe de noter que les deux femmes ont été élues respectivement dans les circonscriptions électorales de KABARE et de FIZI. Partant, il va s'en dire que la province du Sud-Kivu est numériquement sous représentée par rapport au genre. Un constat a été fait par rapport à la représentation et à l'élection de la femme. Il est un fait que les 76 femmes n'ont pas été visibles sur le terrain, au même titre que les hommes, au cours de la campagne électorale. Aux dires de certaines candidates abordées par notre organisation, elles affirment n'avoir pas disposé d'assez de moyen pour battre campagne.

Malgré les efforts fournis par des organisations de défense des droits de la femme pour une large sensibilisation en vue de l'élection de cette dernière, il est un fait que ces sensibilisations n'ont pas eu un impact sur le comportement des électeurs. D'aucun met cette situation au compte d'un manque de confiance de la femme en elle-même. Une deuxième tendance pense que la femme n'a pas été préparée au départ pour briguer et assumer les postes politiques. Les femmes ne sont pas nombreuses qui ont étudié, surtout en milieu rural. D'autres mettent la non élection de la femme au compte des coutumes rétrogrades et la religion qui l'asservissent jusqu'aujourd'hui le sexe féminin et selon lesquelles la femme ne doit pas diriger, ne doit pas enseigner et ne peut pas se mettre debout devant l'assemblée pour faire valoir ses talents en participant comme l'homme à la gestion de la cité. D'autres femmes avaient des ambitions accrues et exceptionnelles mais ont été étouffées par leurs partenaires hommes et leurs regroupements politiques qui n'ont pas mis à leur disposition des moyens pour être compétitives sur le terrain.

Suite à toutes ces difficultés, nous pouvons constater que le chemin à parcourir est encore long pour réussir à rendre effective la parité homme-femme consacrée par l'article 14 de la Constitution congolaise. Pour ce faire, le gouvernement congolais devait faire de l'effectivité de 2^{ème} et 3^{ème} Objectifs du Millénaire pour le Développement, lesquels consacrent l'éducation pour tous et l'égalité des sexes, une priorité. Une autre stratégie consisterait à appliquer la discrimination positive à l'égard de la femme. En termes plus simples, la loi électorale devait prévoir la possibilité

de cooptation de la femme, aux fins de lui donner la chance d'être représentée au même titre que l'homme. En attendant qu'on arrive à ce stade, la femme du Sud-Kivu a encore un long chemin à parcourir et devait composer avec ses consœurs pour se tirer d'affaires aux prochaines élections législatives provinciales, sénatoriales, urbaines, municipales et locales. Dors et déjà, nous remercions la population des territoires de Kabare et de Fizi qui a élu la femme.

L'élection des pygmées (peuples autochtones).

Comme la femme, les minorités pygmées sont aussi parmi les couches longtemps marginalisées de nos communautés. Ils ont eu aussi du mal à accéder à l'éducation. Ils ont vécu dans la forêt et ignorent jusqu'à nos jours beaucoup de leurs droits, en l'occurrence les droits civils et politiques. Sur les listes des députés élus, nous n'avons pas retrouvé un seul pygmée en Province du Sud-Kivu. Nous pensons par ailleurs qu'il est nécessaire qu'on leur applique la discrimination positive, en procédant par leur cooptation à tout les niveaux de la vie institutionnelle du pays, bien sûr en tenant compte de leur mérite, surtout qu'à ces jours on en trouve de plus en plus qui sont instruits. La RDC pouvait s'inspirer du modèle du Burundi qui, tirant de leçons qu'il est difficile que le pygmée se fasse élire au regard de leur faible représentation numérique, a prévu, dans sa loi électorale, la possibilité de procéder par leur cooptation. C'est ainsi qu'on trouve aujourd'hui des sénateurs burundais qui sont « BATWA ».

Conclusion

Les élections du 28 novembre 2011 se sont déroulé dans un climat relativement instable car en plus des irrégularités, tricheries et fraudes décriées ça et là, l'insécurité et les tensions diverses n'ont pas permis à un nombre non négligeable des électeurs de pouvoir exprimer leur vote, surtout en milieu rural. Au regard de ce qui précède et vu la tension qui existe à ce jour entre les acteurs politiques de la majorité présidentielle et ceux de l'opposition, il y a lieu de craindre que le pays ne bascule dans le désordre, la crise institutionnelle surtout que la légitimité de certains dirigeants issus des ces élections contestées n'est pas totale. Les congolais sont estimés à ces jours à plus ou moins 65 millions d'habitants dont au moins 5 millions de la diaspora. Le nombre total des électeurs inscrits était de 32.024.640, les votants ont été à 18.911.572, soit un taux de participation de 58,81%, les bulletins nuls étant 768.468, tandis que les voix valablement exprimées sont estimées à 18.143.104. Le chef de l'Etat élu a eu 8.880.994 voix. Ce qui représente 48,9% si on considère les voix valablement exprimées. Mais si on prend en compte le nombre des électeurs enregistrés, ce résultat revient à 27,73%. Et en fin si on analyse par rapport au nombre de la population congolaise, ça donne 13, 66%.

Toutefois, au regard des résultats enregistrés en Province du Sud-Kivu après les élections, SOS IJM asbl salut à juste titre le travail de sensibilisation sur le vote utile abattu par la société civile dans son ensemble et remercie à la même occasion tous les acteurs nationaux et internationaux qui ont concouru en vue de la réalisation de ce travail. Il ressort des résultats ci-avant analysés, que les élections du 28 novembre 2011 étaient des **élections-sanction**. N'eût été les irrégularités décriées par plus d'un observateur, il va s'en dire qu'il est même de ses élus aujourd'hui qui ne devaient pas être fiers de leur statut.

D'où la nécessité d'attirer l'attention des potentiels candidats aux prochaines échéances, surtout ceux qui disposent à ces jours d'une petite parcelle du pouvoir. Ils ont intérêt à servir l'intérêt public si non ils savent déjà à quoi s'attendre. Par rapport à 2006, il y a lieu d'affirmer que le peuple a acquis une certaine maturité politique, et cela entre autre, grâce à au travail des ONG sur le terrain.

Ainsi fait à Bukavu, le 26 avril 2012